

Ajournement

Un des secteurs précis où cette approche est envisagée est celui des services d'emploi agricole. Le ministre a déjà annoncé que son ministère continuera d'offrir ces services l'an prochain. En même temps, il a annoncé que le SEA et les CEC participeront à l'élaboration de plans de transition au niveau local pour qu'un nombre accru d'intervenants participent à la prestation des services agricoles.

Les régions travailleront avec leurs partenaires de l'industrie pour recommander des accords de collaboration qui continueront à servir les employeurs dans le secteur agricole. Les CEC examinent actuellement diverses façons d'exécuter la fonction

d'échange de main-d'oeuvre qui relève actuellement du SEA. Le ministère du Développement des ressources humaines accorde beaucoup d'importance au secteur agricole et continuera de lui offrir les meilleurs services possibles.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office. En conséquence, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 19.)